

# CONVOCATION

L'an deux mil douze et le 23 janvier, une convocation est adressée à tous les conseillers municipaux pour lundi 30 janvier 2012 à 19h00, salle de la mairie.

Le Maire,

---

## Séance du 30 janvier 2012

\*\*\*\*\*

L'an deux mille douze, le trente janvier à 19h00 heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST SILVAIN BELLEGARDE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Serge DUMONTANT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

**Présents** : Mr Serge DUMONTANT, Melle Stéphanie PINGUET, Mr Daniel PODETTI, Mr Jean-Bernard HERITEAU, Mr Jacques GALLAND, Mme Evelyne GRAVEY, Mr Olivier BERTRAND, Mr Alain BUJADOUX.

**Absents**: Mr Roland GALLAND, Mr Vincent LAVERGNE, Mr Pascal REDON

Melle Stéphanie PINGUET est désignée secrétaire de séance.

### Approbation du CR du 19 décembre 2011 :

Pour	Contre	Abstention
6	2	0
	A.BUJADOUX O.BERTRAND	

### Objet : Orientations budgétaires 2012

Monsieur DUMONTANT fait le point sur les travaux 2012 - 3 grands axes :

#### 1) Réseau routier

Suite à la visite des services de l'Etat, des priorités ont été définies :

- La route du Mas avec une partie commune avec Bellegarde en Marche (14 930.57 €)
- La route de Sannegrand (12 301.58 €)
- Les accès aux Barris Dézissert et Pinguet (1 767.69 € et 2 561.83 €)
- Accès maison Bourderionnet à La Pradelle (2 888.34 €)
- Accès maison Pinguet à Sannegrand (3 700.18 €)

Le maire informe que les routes de Chez Lucet, Chez Gélina et Chez Barrat sont de second ordre et que les travaux seront prévus ultérieurement.

#### 2) Travaux chemins

Deux chemins en particuliers sont prioritaires :

- Le chemin reliant Chez Bardy aux Trois Ponts : ouverture en continuité du chemin qui avait été élargi en 2007 sur environ 500 m en direction des Trois Ponts afin de faciliter le passage des engins agricoles et forestiers (demande reportée en 2011 par manque de financement). Une demande de subvention exceptionnelle pourrait être demandée aux parlementaires. (33 056.84 €)
- Mur de soutènement du chemin passant au dessus du jardin de M. DUPLÉIX à Sannegrand : le mur est en mauvais état et risque de s'écrouler massivement dans le jardin. La solution la moins onéreuse serait la pose de gabions car impossibilité d'agrandir le chemin par la gauche pour le décaler. Actuellement, un devis 19 585.22 € est parvenu à la commune pour reconstruction du mur en pierres maçonnées.

### 3) Travaux bâtiments

- L'Eglise reste la priorité :

\* 1<sup>ère</sup> tranche de travaux : le clocher - réparations liées au sinistre foudre

Il y a une partie des travaux qui est :

1. indemnisée. Les travaux de réparation liés à la foudre, pris en charge par l'assurance, seront budgétisés en fonctionnement
2. non indemnisée. Ces travaux seront budgétisés en investissement et feront l'objet de demandes de subventions au Conseil Général, à la DRAC, aux parlementaires (subvention exceptionnelle).

- Peinture sur les menuiseries extérieures du bâtiment mairie :

Le Maire a constaté que les menuiseries étaient en fort mauvais état et qu'il est urgent d'intervenir. Un devis a été demandé à Jean François LAURADOUX (3 922.88 €). D'autres devis sont en cours de réalisation.

Les moyens pour financer tous ces travaux :

- FDAEC : 3200 €
- Subventions exceptionnelles : 20 000 €
- Conseil Général et DRAC : 40 000 €
- Affectation résultat : 77 000 €
- Excédent prévisionnel : 58 000 €

Il manquerait 36 000 € pour tout financer. Toutes ces données sont des approximations. Il faut donc dégager des priorités. Le maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Ce dernier approuve les travaux par ordre de priorité :

- 1) les travaux sur le clocher
- 2) Peintures des menuiseries extérieures du bâtiment mairie
- 3) Travaux sur le chemin reliant Chez Bardy aux Trois Ponts
- 4) Les routes en suivant l'ordre défini précédemment

#### **Objet : Travaux Eglise : financement**

Monsieur DUMONTANT rappelle qu'environ 80 000 € de travaux seront indemnisés par l'assurance. Il reste environ 80 000 € de travaux TTC. Il propose que des subventions soient demandées (ces dernières sont calculées sur les montants HT des travaux) :

- DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour 25 % des travaux (environ 16 300 €)
- Conseil Général pour 15 % des travaux (environ 9 780 €)
- Subvention exceptionnelle demandée au député pour 10 000 €

L'autofinancement de la commune serait d'environ 42 200 €.

Le Conseil approuve à l'unanimité le financement proposé.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

#### **Objet : Travaux chemin Chez Bardy : financement**

Monsieur le Maire propose que ces travaux soient financés par les fonds propres de la commune et une subvention exceptionnelle demandée à Mme NICOUX, sénateur.

Le plan de financement se définirait comme suit :

- Montant des travaux TTC : 33 056.84 €
- Montant des travaux HT : 27 639.50 €
- Subvention exceptionnelle (36.18 %) : 10 000.00 €
- Autofinancement communale : 23 056.84 €

Les travaux seront inscrits en investissement au budget 2012.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

**Objet : Imputation des frais d'enquête lors des ventes du domaine public :**

Monsieur le Maire souhaite clarifier la situation quant aux remboursements, par les demandeurs, des frais d'enquête publique.

Il souligne que, jusqu'à présent, aucun remboursement n'a été demandé aux acquéreurs, alors que les courriers de ces derniers stipulaient prendre la totalité des frais à leurs charges. Il regrette que la commune ait pris à sa charge des frais qui bénéficient aux particuliers. Par conséquent, il s'interroge sur le cas de M. et Mme GUERARD qui ont demandé à acheter une partie de domaine public. Il considère que la commune ne peut leur demander de régler les frais d'enquête alors que cela n'a jamais été effectué auparavant.

Le Conseil propose alors de ne pas faire payer à M. et Mme GUERARD les frais d'enquête.

Par contre, à partir d'aujourd'hui tous les frais de commissaires enquêteurs seront à charge des acquéreurs. Le secrétariat devra veiller à le stipuler dans les délibérations et préparer les titres de recette afin d'encaisser le remboursement.

**Objet : Vente GUERARD**

Le Maire rappelle le projet de vente à M. et Mme GUERARD. Ces derniers souhaitent acquérir une portion du chemin longeant leur propriété ainsi qu'une partie du bien de section attenante, en restituant une bande de terrain à la commune pour déplacer le chemin.

- 1) Un vote de section a eu lieu le 30 juillet 2011. 21 électeurs étaient inscrits. 15 sont venus votés et 13 ont voté favorablement pour ce projet. Les habitants de Sannegrand ont donc donné leur accord pour vendre à M. et Mme GUERARD une partie du bien de section AM 154.
- 2) Une enquête publique a eu lieu du 7 novembre 2011 au 21 novembre 2011 conduite par Monsieur BONTEMS Guy. Aucune observation n'a été inscrite au registre d'enquête et celui-ci a donné un avis favorable au projet.

Le Maire demande l'avis du Conseil sur ce projet.

Le Conseil accepte de vendre à M. et Mme GUERARD une partie du bien de section AM 154 pour 1.25 € du m<sup>2</sup>. Les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur car il y aura création d'une nouvelle parcelle (1 acte sera nécessaire). Le chemin sera déplacé le long de cette dernière, les GUERARD rétrocédant une partie du bien de section qu'ils viennent d'acquérir pour déplacer le chemin (2 actes seront nécessaires).

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

**Objet : Demande achat domaine public à Chez Taverne**

Le Maire rappelle la demande d'achat de domaine public demandée par M. et mme ALOUCHY à Chez Taverne. Ces derniers souhaitent acquérir une bande de terrain le long du chemin jouxtant leur propriété au dessus de leur maison pour terrasser afin de créer une aire de manœuvre et de stationnement.

Après discussion, il s'avère que cette vente serait bénéfique car effectivement la situation de leur propriété est un problème et ils pourraient demander un aménagement à la commune.

Le Conseil décide donc de lancer la procédure.

Pour	Contre	Abstention
7	0	1
		D.PODETTI

**Objet : Adhésion ANEM**

Le Maire rappelle que la commune adhéraient auparavant à cette association et que par soucis financiers, il avait interrompu cette adhésion en 2008.

L'ANEM est l'Association Nationale des Elus de la Montagne. Elle possède une grande influence, c'est pourquoi le Maire propose aujourd'hui que la commune ré adhère. Le Conseil n'émet aucune objection.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

### Questions diverses

- Demande Serge PINGUET

Le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier qu'il a reçu de M. et Mme Serge PINGUET des Barris. Cette lettre concerne l'accès à la maison qu'occupent M. BELLEGY et leur fille à Sannegrand. Par temps de pluie le chemin est impraticable. Ils demandent donc :

- Soit que la commune goudronne (devis SIVOM : 3700.18 €)
- Soit que la procédure d'aliénation soit réengagée. En 2008, une procédure avait démarrée pour le vente de ce chemin avec création d'un nouvel accès pour M. DUPLEIX pour se rendre dans sa parcelle. M. PINGUET s'engageait à réaliser ce dernier à ses frais. Suite à un malentendu les deux parties ne se sont pas entendues, la procédure a été abandonnée.

Le Maire se propose de rediscuter avec les parties de ce projet en demandant à M. PINGUET un descriptif complet du nouvel accès à la parcelle de M. DUPLEIX.

- En cours de la dette

Au 01/01/2008, l'encours de la dette était de 211 000 € soit 959 €/habitant

Au 01/01/2012, l'encours de la dette était de 121 000 € soit 546 €/ habitant

Le maire rappelle que l'endettement des communes de même strate de population est de 313€/habitant (2010).

Nous ne pourrions si besoin que recourir à l'emprunt de façon très modérée pour le budget 2012.

- Réglementation vitesse entre le Chassain et Chez Bardy

Constat au village de Chez Bardy : il y a beaucoup de boue. Le Maire a discuté avec l'agriculteur concerné qui est bien conscient du problème.

Les panneaux « chaussée glissante par temps de pluie » ont été déplacés aux entrées et sorties de zone.

Il a été signalé que les véhicules passaient trop vites. Le maire demande l'avis du Conseil sur une éventuelle réglementation de la vitesse. Le conseil n'est pas favorable. Une décision différente pourrait cependant être prise pour couvrir les responsabilités de la commune.

- Recensement de la population

Il est en cours et se termine le 18 février.

- Adressage

Les plaques ont été commandées à l'entreprise « Décor et Pub » de Sainte Feyre la Montagne.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00**

Le Secrétaire,

Le Maire,